fido

## Les accidents, ça arrive!
## Première réparation de bris d'écran pour iPhone SANS FRAIS ADDITIONNELS

Valide à compter du 5 mai 2021

# Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare

**Les accidents, ça arrive! C'est pourquoi les programmes de Protection supérieur de l'appareil$_{MC}$ de Fido vous permettent de garder l'esprit tranquille, quand l'étui de votre appareil ne suffit pas[1].**

## iPhone et iPad

Profitez d'un tout autre niveau de protection avec le programme qui comprend la première réparation sans frais additionnels en cas de bris d'écran de votre iPhone. Vous aurez aussi droit à des demandes de service illimitées sous garantie d'équipement avec frais de traitement de 0 $, ainsi qu'au service et au soutien directement d'Apple.

**De 6,99 $ à 15,99 $** par mois selon la catégorie de l'appareil.

| | |
|---|---|
| **RÉPARATION D'ÉCRAN** | Première réparation **sans frais additionnels** en cas de bris d'écran de votre iPhone |
| **RÉPARATION D'APPAREIL** | Dommages accidentels causés par la manipulation, protection de la garantie de l'équipement en cas de défaillances ou de défectuosités |

Pour obtenir la Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare, il suffit d'appeler ou de visiter un magasin près de chez vous dans les 60 jours suivant l'achat ou le changement de votre appareil. Vous pouvez, bien entendu, annuler votre service en tout temps.

## Réparation gratuite de l'écran de votre iPhone

**Écran brisé ou endommagé? Pas de problème!**
On effectuera la première réparation sans frais de traitement en cas d'écran fissuré ou brisé, à condition que votre iPhone ne présente aucun autre dommage.

- Ces frais de traitement des réparations de 0 $ font partie de votre maximum de deux demandes de service traitées au cours d'une période de 12 mois.
- Si l'appareil présente d'autres dommages, des frais de traitement s'appliqueront pour la réparation de tous les autres dommages.
- Vous pouvez choisir entre le service de réparation en magasin, en personne ou par la poste.

## RÉPARATION DE L'APPAREIL

**Ne vous en faites pas! On tentera de réparer votre appareil s'il est endommagé ou s'il présente tout autre problème couvert par votre garantie.**

**Toutefois, si le problème ne peut être résolu, on vous remettra un appareil de remplacement neuf ou une version remise à neuf, d'un modèle identique[2].**

Votre appareil couvert par la protection est admissible à un maximum de deux demandes de service pour dommages accidentels causés par la manipulation au cours d'une période de 12 mois[3].

Pour toutes les réparations, des frais de traitement allant de 39 $ à 129 $ s'appliquent, selon l'appareil et le type de dommage[4].

Consultez **fido.ca/demandeservice** pour voir la liste des frais de traitement par type d'appareil et dommage.

## PROFITEZ DES AVANTAGES SUIVANTS

**Service et soutien offerts directement par Apple dans les magasins Apple et chez les fournisseurs de services autorisés Apple.**

**Réparation ou remplacement certifié par Apple.**

**Demandes de service illimitées sous garantie d'équipement pour des frais de traitement de 0 $ tant que les clients sont inscrits au programme. Ces demandes de service ne sont pas prises en compte dans la limite de 12 mois.**

## OPTIONS DE RÉPARATION

**Par la poste**

**En personne, dans un centre de réparation**

**En magasin**

Ces options sont proposées au moment de la présentation de la demande de service[1], selon votre appareil, l'endroit où vous vous trouvez et le type de dommage.

## Les accidents, ça arrive.

Obtenez dès aujourd'hui la **Protection supérieure de l'appareil** pour Apple qui comprend les services AppleCare!

Consultez **fido.ca/protection** pour connaître les détails
Pour vous inscrire, rendez-vous dans un magasin Fido ou composez le **1-888-481-3436**

fido

L'offre peut être modifiée sans préavis. Taxes en sus. Modalités de service complètes du programme : fido.ca/demandeservice. Cette brochure s'applique au programme de Protection supérieure de l'appareil pour Apple qui comprend les services AppleCare offert au Québec; veuillez consulter les brochures qui s'appliquent au programme des autres provinces. Les appareils avec le service prépayé de Fido ne sont pas admissibles. **1.** La Protection de l'appareil ne s'applique qu'à l'appareil associé au code IMEI inscrit au moment de la défectuosité. Les frais applicables sont déterminés par l'appareil associé au code IMEI. Les programmes de Protection de l'appareil sont des ententes mensuelles en vigueur jusqu'à leur annulation par vous ou par Fido. Les options de réparation sont offertes seulement si l'appareil peut être réparé et selon l'endroit où vous vous trouvez, l'appareil et le type de dommage. Certaines défectuosités ne sont pas couvertes : les dommages indirects; les dommages découlant d'une mauvaise utilisation ou d'un acte délibéré; les défaillances existantes; les dommages esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement; les dommages causés par un virus ou la programmation non autorisée. Consultez la liste complète dans les modalités sur fido.ca/demandeservice. **2.** On assumera les frais de remplacement d'un appareil couvert pour un maximum de 3 000 $, y compris les accessoires couverts, par demande de service et en fonction de la catégorie de l'appareil couvert. Si vous recevez un appareil de remplacement à la suite d'une demande de service pour dommage ou d'une demande de garantie prolongée et si l'on ne reçoit pas votre appareil d'origine dans les 30 jours ou que vous le retournez verrouillé, des frais pour équipement non retourné ou verrouillé (selon le cas) pouvant aller jusqu'à 800,00 $ selon la catégorie de l'appareil vous seront facturés. **3.** On traitera jusqu'à deux demandes de service au cours de toute période de 12 mois pour des dommages accidentels causés par la manipulation à compter de la date à laquelle la première demande de service approuvée est traitée. **4.** Vous devrez payer des frais de traitement non remboursables en fonction de votre type d'appareil et du type de dommage avant que l'on traite votre demande de service approuvée. Les frais de conversion de la demande de service représentent la différence entre les frais de réparation payés et les frais de réparation dus. Ces frais seront demandés si l'appareil présente d'autres dommages qu'un bris d'écran. La catégorie de l'appareil est déterminée par le prix de détail de l'appareil suggéré du fabricant, sans subvention ni rabais au moment de l'inscription. Vous pouvez consulter la liste complète des catégories d'appareils à fido.ca/demandeservice. Faites une demande de service en ligne à fido.ca/demandeservice ou composez le 1-866-327-3399. © 2021

QC_16213_F_FIDO_21Q2